ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.	Articles.	Ordre.	Item du tarif.
T		3	Toile à voiles, de chanvre ou de lin, lorsqu'elles seront		I
Teinture, noir de jais	14	Exempt.	employées pour voi-		ì
Télégraphe, instru-	0	05	les de chaloupes et		
ments de Télégraphe, isoloirs de.,	6 26	25 par cent. 5c.p.douz.et	navires Toiles cirées,en pièces,	19	5 p.c.
B		30 par cent.	taillées ou façonnées,		
Téléphones	6	25 par cent.	huilées, vernies.		
Telescopes	6 19	25 par cent.	étampées, peintes ou		
Tentes Terra cotta, ornements	13	25 par cent.	imprimées, veloutées ou enduites de ca-		İ
en	31	30 par cent.	outchouc ou autre		1
Térébentine, à l'état		•	substance et non		
naturel		Exempt.	autrement spécifiées	19	5 c. p. v.c. et
Térébentine, esprit de		10 par cent.	Toiler de cates non		15 p. c.
Terre à pipe Terre de foulon	26	Exempt. Exempt.	Toiles de coton non imprimées. (voir co-		Ť
Terre d'ambre séchée		20 p. c.	ton jaune)	17	l c. p. v.c.et
Terre du Japon		Exempt.	lon juudojiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiii	* '	15 p. c.
Thé, des Etats-Unis	22	10 p. c	Toile de jute, de pas		F- 6.
Thé, sauf que prescrit		1	moins de cinquante-		
ci-dessus	22	Exempt.	huit pouces de lar-		i
Tiretaine de coton à			geur, lorsqu'elle est		İ
carreaux, barrée ou de fantaisie, de plus		i	importée par les fa- bricants de prélarts,		
de 25 pouces de lar-			pour être employée		
geur	17	2 c. p. v.c.et	dans leurs fabriques.	19	Exempt.
		15 p. c.	Toile pour courroies et		1
Tiretaine de toute		1	boyaux à incendie,		1
sorte, non autrement	10	001	lorsqu'elle est im-		
riretaine de fantaisie,	15	$22\frac{1}{2}$ p. c.	portée par les fabri- cants d'articles en		
(voir tiretaine à car-			caoutchouc, pour		
reaux)	17	2 c. p. v.c.et	être employée dans		
		15 p. c.	leurs fabriques	17	
Tissus de coton pour			Toile pour la confec-		
les chaussures et les	1.7	10 0	tion des prélarts, de		1
Tissus de cuivre jaune	17	10 b. c.	pas moins de qua- ranté-cinq pouces de		
et rouge	28	20 p. c.	largeur, et non pres-		
Tissus de couleur		Exempt.	sée ni calendrée	19	144
Tissus de couleur, tis-			Tôle à chaudière ou		ļ
sés en fil de coton		•	autre, corroyée ou		1
ou coloré, ou partie			non corroyée, lames		
en fil de coton ou autres matériaux,		20 20	à canon d'armes à feu corroyées ou la-		-
excepté la soie, non			minées en rainures,		1
spécifiés ailleurs	17	25 p. c.	et fer en feuilles,		
Tissus de crin de		- 1	commun ou noir, pas		
toutes espèces	23	30 p. c.	plus mince que le		
Toile à bluteau non	21	Evenment	calibre vingt, non		1
confectionnée	<b>31</b>	Exempt.	spécifié ailleurs, y		1